

16 avril 2020

Ivan Zinger,
Enquêteur correctionnel du Canada
zingeriv@oci-bec.gc.ca

Bonjour,

J'ai récemment appris votre intention de visiter l'Établissement de Port-Cartier le 16 avril 2020. Je tiens à dire que votre décision pourrait avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité de tout le personnel travaillant à Port-Cartier, ainsi que sur la population carcérale.

Je comprends votre rôle d'enquêteur correctionnel du Canada et, à ce titre, vous êtes à même de constater les mesures qui ont été mises en place pour essayer de minimiser l'introduction du virus COVID-19 dans les établissements du Service correctionnel du Canada. Les visites, les travaux d'infrastructure non critiques, les transferts continuent d'être suspendus et tout le personnel non essentiel fait du télétravail à domicile.

Les frontières provinciales, que vous traversez pour vous rendre à Port-Cartier, sont fermées et le passage est limité aux travailleuses et aux travailleurs essentiels qui doivent se présenter au travail pour maintenir l'intégrité de l'établissement. Toutes ces mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, y compris ceux incarcérés.

Votre décision de vous rendre à Port-Cartier est irresponsable et, à mon avis, représente à la limite une violation des mesures d'urgence qui ont été déclarées dans la plupart, sinon dans toutes les juridictions provinciales. Je dis cela parce que les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas censés voyager à moins que cela ne soit absolument nécessaire pour jouer un rôle essentiel.

Bien que votre rôle d'ombudsman soit essentiel, et plus particulièrement en temps de crise, il existe d'autres façons de faire votre travail qui ne mettent pas les Canadiennes et les Canadiens en danger. On m'a informé que vous aviez eu la possibilité de faire une vidéoconférence avec le comité des détenus de Port-Cartier et on m'a également informé que le Service correctionnel du Canada demeurait très transparent avec votre bureau, même pendant cette crise.

L'établissement de Port-Cartier ainsi que d'autres institutions fédérales fonctionnent en état d'urgence, et tous les efforts sont faits pour atténuer la propagation du virus COVID-19 tout en maintenant un contrôle sûr, sécurisé et humain de la population carcérale. Je vous encourage à suivre les conseils de la santé publique et à rester à la maison tout en explorant des façons créatives de remplir votre mandat qui n'impliquent pas de mettre les autres en danger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Jeff Wilkins
Président national, UCCO-SACC-CSN

JW/lt

c.c. Bill Blair, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
Anne Kelly, Commissaire—Service correctionnel du Canada
Alain Tousignant, sous-commissaire principal—ervice correctionnel du Canada